



## CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 15 mars 2023

### PROCÈS-VERBAL N° 8

PRÉSIDENT	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	33 présents, 7 excusés
MAJORITÉ ABSOLUE	17
CONSEILLERS EXCUSÉS	MM. Gianluca Allaria, Christophe Chevalier, Jérôme Grémy, José Lereuil, Alain Meuwly et Mmes Sandra Michel et Jessica Simhon
CONSEILLERS ABSENTS	-
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly

#### 1) APPEL

Le Président passe la parole à la Secrétaire pour l'appel qui constate la présence de 33 Conseillers, sept se sont excusés.

La majorité est fixée à 17, le quorum est atteint, la séance peut se dérouler.

#### 2) ORDRE DU JOUR

**Le Président** donne lecture de l'ordre du jour et informe le Conseil que la Municipalité retire le préavis N° 21.

La parole est donnée au **Syndic** pour des informations complémentaires à ce sujet.

**Le Syndic** explique que suite à la séance de la DGTL la semaine dernière, la Municipalité a compris que ces 2 parcelles vont rester en zone d'utilité publique (ZUP). Une seconde séance, plus technique, le confirmera. Si la Municipalité devait constater qu'il subsiste un doute sur le maintien de ces deux parcelles en ZUP, le préavis sera alors remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil communal. Mais pour l'instant, une décision du Conseil n'est pas nécessaire.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :
  - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
  - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
  - Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)
  - Région de Nyon
7. Préavis municipal n° 22/2023 – à venir  
**Règlement sur le Fonds communal pour l'encouragement de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables – Modification**  
*Nomination d'une commission consultative*
8. Préavis municipal n° 23/2023  
**Canalisations eaux claires et eaux usées – Travaux d'entretien – Secteur 2**  
*Nomination de la commission*
9. Propositions individuelles et divers
10. Extrait des décisions

**M. Michel Zryd**, Conseiller, revient sur l'intervention du Syndic et souhaite savoir si un Conseil extraordinaire pourrait être convoqué d'urgence si un quelconque changement devait intervenir à la DGTL à propos de ces deux parcelles.

**Le Syndic** répond négativement car quoiqu'il en soit, le Canton se prononcera définitivement au terme de la mise à l'enquête. De l'eau va encore couler sous les ponts en attendant.

Au vote, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal est passé en revue page par page

**M. Michael Bumm**, délégué du Conseil communal auprès de l'ORPC ne demande pas de modification mais informe que la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'ORPC se tiendra le 29 mars prochain

Page 56 : résultat du vote sur le préavis N° 18 - **M. Pierre Schaller**, Conseiller, rappelle les conclusions du préavis qui précisent que la Municipalité est autorisée à demander l'octroi de subventions cantonale et fédérale promises, soit 33% pour la Confédération et 40% pour le Canton. Ceci à titre indicatif.

*Ndlr : ces taux sont cependant provisoires et indicatifs ; une adaptation à la suite d'éventuelles modifications des dispositions et conditions demeure réservée.*

Le procès-verbal complété est adopté par 29 oui, et 4 abstentions.

### 4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** n'a rien de particulier à transmettre mais souhaite rappeler deux articles de la Loi sur les communes concernant le droit à l'information et le secret de fonction des membres des commissions :

L'article 40h précise :

### **Droit à l'information des membres des commissions**

<sup>1</sup> L'article 40c de la présente loi régit le droit à l'information des commissions et de leurs membres, sous réserve de dispositions particulières ou contraires de la présente loi.

<sup>2</sup> Après consultation préalable de la municipalité, une commission peut recevoir ou consulter des intervenants extérieurs pour l'objet traité. Lorsque la commission s'adresse directement à l'administration communale, la municipalité peut demander à être entendue avant que la commission ne procède à l'investigation envisagée et à y participer. En cas d'engagement financier, l'accord de la municipalité est nécessaire.

Et l'article 40i :

### **Secret de fonction des membres des commissions**

<sup>1</sup> L'article 40d de la présente loi régit le secret de fonction des membres des commissions, sous réserve des alinéas 2 à 4 qui suivent.

<sup>2</sup> Les commissions peuvent décider que tout ou partie de leurs travaux sont confidentiels, notamment pour le bon exercice de leurs tâches.

<sup>3</sup> Les documents de travail des commissions, de même que tous documents ou renseignements qui leur sont soumis dans le cadre de leur mandat, ne sont pas confidentiels, sauf indication contraire de leurs auteurs. Dans ce dernier cas, les documents ou renseignements confidentiels ne peuvent être communiqués ou leur contenu révélé qu'à des membres du conseil général ou communal avec l'autorisation du président de la commission.

**Le Président** termine en ayant une pensée pour Jessica Simhon et José Lereuil, qui viennent de perdre le papa de Jessica. Les Conseillers et la Municipalité s'associent à leur peine.

## **5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**Le Syndic** invite les Conseillers qui le souhaitent à s'adresser à Nathalie s'ils veulent participer au repas de soutien du Moulin de Chiblins. À l'image des années précédentes, la Municipalité a réservé une table qui peut accueillir jusqu'à huit personnes. Cette soirée se tiendra le 31 mars prochain.

Il poursuit en rappelant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il n'y a plus d'ASP sur le territoire communal et constate que tout fonctionne plutôt bien dans notre village. Chaque mois, ce sont CHF 2'500.- d'économie pour ce service intercommunal qui a été supprimé. M. Joly va prochainement suivre le dernier cours qui lui permettra d'être assermenté, et par conséquent, d'amender les contrevenants. Le Syndic conseille donc à chacun de ne pas parquer n'importe où et de ne pas oublier le disque de stationnement...

La reprise de la gérance des bâtiments communaux s'est passée sans problème particulier. Là aussi, il s'agit d'une économie d'environ CHF 2'500.- par mois. La Secrétaire et la Boursière ont vu leur charge de travail légèrement augmenter mais sont restées dans leur taux contractuel. Les avantages sont multiples puisque lors de petits travaux, ce sont nos employés communaux qui interviennent alors qu'auparavant, la régie mandatait systématiquement une entreprise tierce et la Commune n'en était informée qu'à réception du décompte annuel.

**Mme Sandrine Kilchenmann**, Municipale, informe de l'absence prolongée du surveillant de la déchèterie, qui a nécessité une réorganisation au sein du personnel communal dans les diverses tâches sur le terrain. Comme chacun a pu le constater sur le site, il y a un tournus au niveau de la surveillance du site.

La seconde communication concerne l'AEE et c'est avec beaucoup d'émotion que Mme Kilchenmann annonce la démission d'un membre du CODIR pour des raisons de santé au 30 avril prochain. Cette information a été diffusée par courriel aux membres du Conseil intercommunal de l'AEE. M. Boris Mury démissionne de la Municipalité de Borex et, de facto, du CODIR de l'AEE.

Mme Kilchenmann laisse le soin au délégué du Conseil communal auprès de l'ORPC de donner les informations concernant le commandement de l'ORPC.

**M. Denis Krebs**, Municipal, présente le décompte du préavis N° 14 traitant des canalisations EC/EU et pour lequel le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 73'500. Au final, le montant dépensé est de CHF 70'360.05, soit à peu près CHF 3'000 en dessous du budget.

Il informe ensuite que la mise à l'enquête du projet de réaménagement du complexe sportif est en cours et durera jusqu'au 11 avril prochain.

M. Krebs termine par une information sur la nouvelle directive entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui concerne la mise en zone 30 facilitée de certaines routes. Ce qui semble être le cas de la route de Trélex, la route de Chésereux et la route de Chiblins. Des comptages ont été effectués l'année dernière, en prévision de la constitution d'un dossier qui sera transmis au Canton prochainement.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, informe de la prochaine démission de Mme Melissa Gojanovic de la présidence de Gingins mon Village. Elle invite les conseillers à en parler autour d'eux afin de trouver une personnalité pour reprendre le flambeau. Tous les habitants profitent des animations proposées au long de l'année par GmV, ce serait vraiment dommage que la société locale soit en péril par manque de membres au comité.

## **6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX**

### **Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)**

**M. Pierre Schaller**, délégué, n'a pas de communication car la prochaine séance se tiendra le 28 mars prochain. À cette occasion, le Conseil intercommunal se penchera sur les comptes 2022, sur les dégâts de la toiture de la piscine de Chésereux et sur l'affichage numérique frontal dans les classes de l'ESEP.

### **Association intercommunale Enfance et École (AEE)**

Pas de communication

### **Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)**

**M. Michael Bumm**, délégué, informe que la prochaine séance aura lieu le 29 mars. Au programme : les comptes 2022 et la présentation du nouveau commandant, entré en fonction le 1<sup>er</sup> mars, en la personne de Joël Tobler, sapeur-pompier professionnel, en provenance des montagnes neuchâteloises.

### **Région de Nyon**

**M. Cédric Gogerat**, délégué, revient sur la séance du 14 décembre dernier au cours de laquelle cinq préavis ont été acceptés. Un crédit de CHF 250'000 a été accordé pour le programme de biodiversité, répartis sur cinq ans. Les activités du far° ont été soutenues à raison de CHF 330'000 pour la période 2023-2024. Le budget 2023 a été approuvé. Ensuite, deux demandes de crédit de CHF 189'875 pour l'aménagement d'une passerelle en Nyon et Prangins et d'une autre passerelle, d'un montant de CHF 346'000 à Bois-Bougy à Nyon ont également été acceptées.

Région de Nyon a participé à la Vision territoriale transfrontalière, regroupant quatre comités issus des régions Chablais, Arve, Rhône et Jura. Les Municipalités du district (PACA Jura) ont été invitées à désigner un représentant pour siéger au sein du comité. C'est Mme Eljamal Fehr qui représente la Municipalité de Gingins.

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités avance gentiment. Les Municipalités ont approuvé la stratégie de Région de Nyon qui est actuellement en phase d'examen préalable au sein du Canton. La consultation publique se tiendra en juillet et l'adoption du Plan directeur par les Commune se déroulera d'août à décembre 2023. Si tout se passe bien, le Conseil d'État validera le projet en janvier 2024.

Rappelons que Région de Nyon se positionne comme un acteur important du soutien artistique régional qui s'en trouve renforcé de manière pérenne et visible. En 2022, un peu plus de CHF 400'000 ont été investis dans la culture. Les habitants ont pu clairement constater un plus dans l'offre artistique proposée.

Pour conclure, M. Gorgerat informe que la séance prévue le 9 mars a été annulée ; la prochaine se tiendra le mercredi 14 juin 2023.

## **7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 22/2022 – à venir**

### **RÈGLEMENT SUR LE FONDS COMMUNAL POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – MODIFICATION**

#### **Nomination d'une commission consultative**

Le Président donne la parole à la Municipalité.

**Le Syndic** rappelle que la Commune de Gingins dispose d'un règlement sur le fonds de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables, en vigueur depuis octobre 2021. Ce fonds est doté annuellement de CHF 30'000 issus du fonds de réserve dédié et doté, au départ, de CHF 75'000 et devra être réalimenté, soit par le budget 2024 ou par une autre source de financement (CHF 30'000 en 2022, CHF 30'000 en 2023 et le solde de CHF 15'000 disponible en 2024, à compléter).

À fin février 2023, le fonds de l'année en cours est quasiment épuisé.

Si nous continuons sur cette lancée, et la Municipalité constate qu'il y a toujours plus de demandes, il ne sera plus possible de tenir les engagements du règlement dans des délais acceptables, puisqu'une fois le fonds épuisé, les demandes sont mises en suspens et les subventions versées l'année ou les années suivantes.

La Municipalité a donc décidé de nommer une commission consultative, qui deviendra la commission adhoc, afin de réfléchir à l'avenir de ce règlement.

**Le Président** précise qu'il faut considérer cette commission telle une commission extraparlamentaire nommée par la Municipalité et qu'elle rapportera qu'à elle. La Municipalité préparera alors un préavis qui sera déposé au Conseil de juin prochain, avec le rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, demande s'il existe vraiment un règlement.

**Le Syndic** répond que le règlement existe bel et bien et qu'il est entré en vigueur le 15 octobre 2021.

**M. Valéry Babey**, Conseiller, demande s'il est possible de renommer la commission qui avait traité cet objet à l'époque, pour autant que les membres soient toujours Conseillers communaux.

Parmi les cinq membres qui composaient la commission, seuls Pierre Schaller, Valéry Babey, Didier Joray et Jessica Simhon sont toujours en fonction.

*Ndlr : la commission d'origine était composée de sept membres*

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, n'est pas certain d'avoir bien saisi et demande s'il est juste de comprendre que les versements sont reportés à l'année suivante car il n'y a plus d'argent en 2023 ?

**Le Syndic** répond que c'est effectivement le cas. Les demandes de subvention sont traitées par ordre chronologique ; soit l'argent est versé à réception (vélos par exemple), ou il est provisionné dans l'attente de la réception des travaux et de la confirmation du paiement des autres subventions (Canton ou Confédération).

La parole n'est plus demandée et le Conseil nomme la commission composée de Valéry Babey, Pierre Schaller, André Blecha, Sylvain Liaudat et Nancy Induni.

## 8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 23/2022

### CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES – TRAVAUX D'ENTRETIEN – SECTEUR 2

#### Nomination de la commission

La parole est donnée à **M. Denis Krebs** qui informe simplement que ce préavis est la suite de la campagne que mène la Commune depuis l'année dernière et destinée à curer et à entretenir les canalisations. Plusieurs secteurs ont été définis afin d'étaler ces travaux sur plusieurs années.

**Le Président** ouvre la discussion :

**M. André Blecha**, Conseiller, a remarqué que les regards étaient élargis pour observer les canalisations. Les ouvriers pensent, eux, que c'est inutile. Il souhaite que la Municipalité surveille ces travaux comme il se doit car deux semaines de travaux pour élargir un regard semble exagéré.

**M. Jonas Addor**, Conseiller, constate que la commission des finances doit également se prononcer sur cet objet.

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 23, composée de Sylvain Liaudat, Didier Joray, Daniel Zryd, Sébastien Rigamonti et Christian Lavanchy.

## 9) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La parole est donnée à qui veut la prendre :

**Mme Nancy Induni**, Conseillère, demande que les associations qui souhaitent bénéficier du don des jetons de présence s'annoncent bien en amont de la séance du Conseil, afin que les conseillers puissent se renseigner sur les destinataires de leurs jetons. Si certaines associations sont connues, ce n'est pas le cas de toutes.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, confie être allé consulter les plans du réaménagement du complexe sportif mis à l'enquête et s'étonne du changement radical du projet. Il demande des explications à la Municipalité sur les raisons de ce changement ainsi qu'un montant estimatif du nouveau projet.

**M. Denis Krebs**, Municipal, répond que la première raison est purement économique. Le bloc vestiaire, initialement prévu entre les deux terrains, avec des mouvements de terre, était très, trop coûteux. Le déplacement du bloc permettra par ailleurs de mieux planifier les travaux. Enfin, d'avoir tourné le sens du terrain de 90° permet d'offrir toujours un terrain homologué tout en laissant un espace supplémentaire sur le bas de la parcelle, afin d'agrandir un espace de détente ou de jeux

Quant au montant de CHF 3,5 millions accepté par le Conseil, ainsi que la subvention du Fonds du Sport et les versements promis par les mécènes, le budget atteint CHF 4'300'000.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, constate que le budget semble tenu. Il rappelle cependant qu'à l'époque, la commission avait émis quelques vœux, dont la possibilité de dédier un des terrains à d'autres sports que le football.

**M. Denis Krebs**, Municipal, signale que les personnes qui ont consulté les plans auront constaté qu'un espace détente, avec tables de pique-nique, tables de ping-pong et espace de jeux a été prévu dans le projet. La Municipalité définira à réception des soumissions les contours qui seront donnés à cette zone en fonction des coûts que cela engendre.

**Mme Sissi Aeschlimann**, Conseillère, fait écho à l'information donnée par Mme Connell à propos de Gingins mon Village et rappelle que l'assemblée générale se tiendra le 23 mars prochain à la salle de paroisse. Les personnes intéressées ou qui souhaitent de plus amples informations peuvent sans autre venir discuter avec elle en fin de séance.

Elle poursuit en demandant ce que devient l'ancien bâtiment postal. En effet, en sa qualité d'organisatrice du repas mensuel des aînés, elle peine à trouver un local suffisamment grand pour accueillir ces repas dont profitent entre 40 et 50 personnes chaque mois.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, répond que le bâtiment postal est toujours sous contrat de bail avec La Poste et reste un centre de tri pour les communes de Gingins et de Chésérax. Elle signale que la buvette de la salle communale peut, elle, accueillir jusqu'à 60 personnes.

**M. William Bally**, Conseiller, revient sur la question qu'il avait posée l'année dernière concernant la réparation de la banquette sur la route de Chiblins. M. Krebs avait répondu que cet objet était prévu au budget 2023, ce qui le dérange. Effectivement, il considère que ce n'est pas à la Commune de payer les interventions nécessaires à réparer les dégâts provoqués par la construction d'un bâtiment, propriété d'une entreprise privée.

**M. Denis Krebs**, Municipal, rappelle que si l'objet est bien au budget 2023, cela signifie que les travaux ont été prévus. La Municipalité sollicitera l'entreprise responsable afin qu'elle assume les coûts de ces travaux de réparation. Par ailleurs, la réfection du chemin des Cheseaux est également au budget 2023 ; les travaux seront certainement coordonnés.

**M. Johnny Bühler**, Conseiller, a remarqué que plusieurs vélos sont stationnés en permanence sous le couvert situé sur le parking de la salle communale. Par conséquent, les enfants qui font le trajet scolaire en deux roues n'ont pas toujours la possibilité de ranger leurs vélos à l'abri.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, souligne que la Commune a dépensé passablement d'argent pour rénover ses deux auberges communales, à coup de plusieurs millions de francs. Aussi, c'est inadmissible que les gérants ferment leurs établissements simultanément.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, rassure M. Schaller car la Municipalité a fait la même constatation et a convoqué les deux tenanciers pour leur faire part de cette situation. Mis à part la période des fêtes de fin d'année, les auberges seront fermées en alternance.

**M. Jonas Addor**, Conseiller, demande de quelle manière sera financé le probable dépassement de crédit destiné au réaménagement du Complexe sportif. Il poursuit en s'informant sur la suite donnée par la Municipalité à la vente de la parcelle en DDP et l'ajout du triangle de terrain supplémentaire dans la transaction.

**M. Denis Krebs**, Municipal, ne peut pas répondre à la première question tant que les soumissions ne seront pas rentrées. Ceci dit, il est possible qu'un nouveau préavis soit déposé afin d'obtenir un crédit supplémentaire.

**Le Syndic** confirme que les acheteurs de la parcelle N° 326 vont acquérir ce triangle, pour un tarif de CHF 100'000. La valeur totale de cette vente atteindra dès lors CHF 1'000'000, portant le m<sup>2</sup> à un peu plus de CHF 1'100/m<sup>2</sup>. Il faut également rappeler que sans cette vente complémentaire, la Commune aurait dû aménager un accès routier à la parcelle, à ses frais. Il s'agit donc d'une très bonne affaire. Quant au banc, il sera déplacé au frais de l'acquéreur et trouvera sa place juste à côté de ladite parcelle.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, revient sur le préavis retiré en début de séance mais qui a tout de même fait l'objet d'un rapport de la commission, qui était favorable à ce projet d'EMS. Vu le manque de places d'hébergement dans la région, l'appui du Conseil communal aurait pu peser dans les décisions à venir ; c'est quelque peu dommage que le Conseil communal ait été privé d'appuyer la Municipalité dans ses négociations.

La parole est close

## 12) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La Secrétaire donne lecture de l'extrait des décisions qui sera affiché dès demain au pilier public et sur le site communal.

Le Président invite chacun à rejoindre la buvette pour le verre de l'amitié.

### PROCHAINE SÉANCE

**JEUDI 22 JUIN à 20H15**

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Nathalie Haab